

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_008

OBJET :

COMMISSION N°4

Communication de l'état d'avancement du schéma de mutualisation

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 39

Suppléants présents : 1

Procurations : 5

Nombre de votants : 45

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_249)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président,

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

Mme Marion DUBOIS, procuration M. Benjamin DUMORTIER

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCAK

M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS

Absents :

M. Bernard CORTEQUISSE, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 FEVRIER 2019

Délibération CC_2019_008

COMMISSION N°4
Communication de l'avancement du schéma de mutualisation

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi MAPTAM n°2014-58 en date du 27 janvier 2014,

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Vu le schéma de mutualisation actualisé,

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)

- De constater la communication de l'état d'avancement du schéma de mutualisation.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

